

## Chêne pubescent ou (et) Chêne vert

☞ fiche n°274110 « Clef des types de peuplements du Chêne vert »  
☞ fiche n°273110 « Clef des types de peuplements du Chêne pubescent »

R	V	B
63	187	239
0	75	44



# TAILLIS JEUNE

N° 273117 (1/2)

### CARACTÉRISTIQUES

**Taillis âgé de moins de 40 ans**

*Taillis pur de Chêne vert, de Chêne pubescent ou taillis mixte*

*Complet et dense*

*Couvert en %* >80

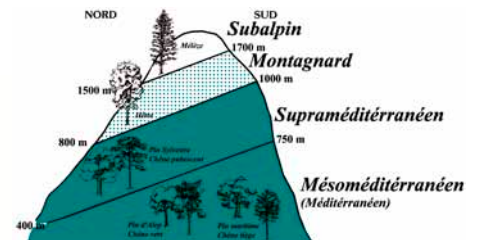
*Brins de faible dimension ne permettant pas une commercialisation en bois de chauffage*

### AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Se reporter aux fiches sur le Chêne pubescent et le Chêne vert :*

- Chêne pubescent ☞ n°273110
- Chêne vert ☞ n°274110

LITTORAL CALCAIRE  
MOYEN-PAYS  
LITTORAL SILICEUX  
MONTAGNE



Pendant des siècles et jusqu'au lendemain de la dernière guerre mondiale, la gestion en taillis simple des formations de Chêne vert et de Chêne pubescent a répondu à la demande quotidienne de petits bois utilisés couramment dans de nombreux domaines d'activités. Les coupes étaient alors menées avec des rotations courtes, inférieures à 20 ans.

Le développement des énergies nouvelles moins coûteuses et plus faciles d'utilisation, a provoqué une désaffection pour l'utilisation du bois de chauffage entraî-

nant le déclin des exploitations de taillis. La crise pétrolière de 1975 et aujourd'hui la banalisation des inserts et foyers fermés, ont relancé la pratique de la

gestion en taillis simple (production de bois de chauffage).

Les taillis jeunes sont issus de coupes de rajeunissement, ou parfois d'incendie.



Jeune taillis issu de coupe de rajeunissement

### Variantes :

- Ne pas confondre avec le « Taillis à croissance réduite de Chêne pubescent » : ☞ n°273111, ou le « Taillis à croissance réduite de Chêne vert » : ☞ n°274111.
- Surétage clair de Pin d'Alep (futaie adulte) ou en mélange (généralement du même âge).



De nombreuses incertitudes demeurent sur la capacité des souches vieillies à produire des rejets. A contrario, des coupes trop fréquentes risquent d'affaiblir le peuplement.



Bon potentiel forestier lorsque le substrat est favorable à l'enracinement, faible ailleurs.



Sauf situation particulière, les risques d'érosion sont limités. Impact paysager au cas par cas.



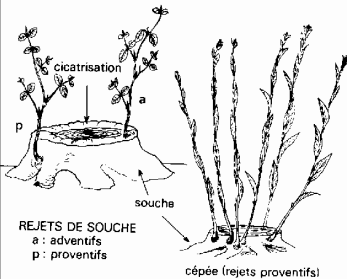
Concerné par la directive habitat (45.312 Yeuseraie du Mésoméditerranéen et 45.321 Yeuseraie de l'étage supraméditerranéen), ce peuplement peut présenter un intérêt particulier au regard de certains Documents d'Objectifs Natura 2000, qui préconisent le vieillissement.



En état, aptitude au pastoralisme, faible.



La coupe rajeunissement permet le renouvellement par voie végétative des taillis de Chêne vert et de Chêne pubescent (rejets)



## GESTION RECOMMANDÉE



### VIEILLISSEMENT



Le traitement en taillis simple, est le mode de gestion traditionnel des formations à Chêne vert et à Chêne pubescent.

**Afin d'éviter, tout risque d'affaiblissement de la capacité des souches à produire des rejets, surseoir à toute coupe rase jusqu'à 40 ans (30 ans pour le « Taillis à très forte croissance » de Chêne pubescent).**

## GESTION POSSIBLE

### DÉPRESSAGE

Bien qu'il existe peu de références en la matière, des travaux de dépressage sont possibles. Ils consistent à sélectionner dans les cèpées, 4 à 8 ans après la coupe de rajeunissement, entre 3 et 5 rejets.

- Le gain sur l'accroissement en circonférence des brins sélectionnés a été démontré. Le dépressage ne présente de l'intérêt que dans une optique de conversion ultérieure en futaie.
- Le dépressage représente un coût important pour un retour d'investissement incertain. Il est préférable de le mener à titre expérimental.
- Le dépressage doit être réservé aux peuplements présentant les meilleures potentialités.

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### TRANSFORMATION PAR PLANTATION

D'un point de vue économique, la transformation ne se justifie pas. Par contre, en absence d'enjeux environnementaux particuliers, l'enrichissement en feuillus ou résineux, peut apporter une diversification :

n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».

## INTERDITS



### COUPES RASES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

- La rotation minimale des coupes rases, peut être abaissée à 30 ans, pour les « Taillis à très forte croissance » de Chêne pubescent : n° 273113.

### PÂTURAGE INCONTRÔLÉ PENDANT LE JEUNE ÂGE

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.